

Genève, le 14 avril 2023

Condamnation confirmée de Dieudonné par le Tribunal fédéral

Le verdict était attendu avec impatience : le Tribunal fédéral confirme la condamnation de Dieudonné prononcée par la Cour de justice du Canton de Genève pour discrimination raciale, injure envers la CICAD et diffamation à l'encontre de son secrétaire général, Johanne Gurfinkiel.

C'est avec soulagement que la CICAD prend acte de ce jugement qui confirme que la liberté d'expression ne saurait être dévoyée pour prêcher la haine.

L'affaire remonte à 2019. Dieudonné interprétait alors un sketch à Nyon et à Genève, dans lequel un passager d'un avion sur le point de s'écraser proférait des propos irrespectueux et niait l'existence des chambres à gaz. En 2021, le Tribunal de police de Genève le condamnait à une peine pécuniaire de 180 jours-amende pour discrimination raciale, diffamation et injure. Jugement confirmé en appel en 2022 par la Cour de justice de la République et du canton de Genève.

L'arrêt du 16 mars 2023 du Tribunal fédéral rendu public ce jour confirme la condamnation de Dieudonné M'Bala M'Bala à 180 jours-amende pour discrimination.

La CICAD salue la clairvoyance et l'engagement du ministère public genevois à défendre les valeurs humanistes de notre canton tout comme celui du Tribunal fédéral face aux discours et actes de haine.

Après quatre ans de mobilisation, justice a enfin été rendue. C'est une victoire pour la CICAD et pour tous ceux qui se mobilisent au quotidien contre les prédicateurs de haine. Cette décision fera désormais date et devrait interpeller nos autorités quant à la possibilité pour ces activistes racistes et antisémites de se produire en Suisse.

Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · jgurfinkiel@cicad.ch